

Start-up et jeunes entreprises / CellProthera fait du patient son propre médicament

Pionnière dans la thérapie régénératrice cardiaque après un infarctus du myocarde, la start-up mulhousienne CellProthera, co-fondée par l'hématologue Philippe Hénon, touche du doigt la possibilité d'une prochaine commercialisation du traitement révolutionnaire qu'elle a développé, après quinze ans de recherche, d'expériences, d'essais cliniques... Actuellement, elle attend les résultats de son essai clinique de phase II, avant de lancer, dans les prochains mois, un essai clinique de phase III, ultime étape sur le chemin d'une mise sur le marché.

9 000

C'est le nombre de patients victimes d'un infarctus du myocarde qui pourraient être soignés chaque année grâce au traitement développé par CellProthera.

La méthode développée par la start-up alsacienne, qui compte une vingtaine de salariés, consiste à prélever

au moyen d'une prise de sang des cellules souches CD34+ chez les patients ayant subi un infarctus du myocarde, pour les purifier et les multiplier en laboratoire, avant de les réinjecter directement au niveau de la zone infarctée (atteinte de nécrose). Grâce à leur propriété, les cellules CD34+ vont régénérer les tissus et vaisseaux sanguins endommagés, et ainsi restaurer la fonction cardiaque. Avec ce traitement, le patient est son propre médicament.

En plus d'avoir mis au point un « bio-médicament », CellProthera a également développé les automates permettant de produire les greffons de cellules souches. Le tout en réussissant à lever plusieurs millions d'euros de fonds depuis 2009, sans jamais se faire racheter et en conservant son siège à Mulhouse.

Aujourd'hui présidée par Matthieu de Kalbermatten, la start-up espère pouvoir commencer à traiter couramment des patients à partir de 2027. En France, 10 % des personnes victimes d'un infarctus sévère du myocarde pourraient ainsi être soignées chaque année, soit quelque 9 000 patients.



Matthieu de Kalbermatten (à gauche), CEO de CellProthera, lauréat du trophée start-up et jeunes entreprises qui lui a été remis par Thomas Castan, patron d'ULS et ancien lauréat. Photo Roméo Boetzlé